



# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme  
n° Siret 841 676 802 00033 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389  
Siège social : Espace Empire Cowork - Pôle de Suartello II - 20090 Ajaccio - Corse du Sud

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 janvier 2026

Le 18 janvier 2026, à 9h, les membres de l'association **COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME** se sont réunis en assemblée générale à Corte, Haute-Corse, dans les locaux de l'agence Groupama, 30 cours Paoli, sur convocation du président, mandaté à cet effet, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes, du rapport financier et du rapport d'activité de l'exercice clos (01/11/2024-31/10/2025), de la tarification régionale et du budget prévisionnel 2025-2026, quitus donné aux membres du comité directeur et affectation du résultat de l'exercice,
2. Délégation au comité directeur le soin d'établir et valider le calendrier des événements sportifs de la saison 2026.
3. Désignation du représentant du CICC aux instances de la FFC.

Pour la tenue de la présente assemblée, ont été désignés :

- Président de séance, M. Antoine Bartoli,
- Secrétaire de séance, Mme Isabelle Seguela.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, l'assemblée, constituée des représentants des clubs présents (cf. feuille de présence), peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Après que toutes présentations et explications complémentaires ont été donnés, la discussion étant close, les résolutions sont mises aux voix.

### **RESOLUTION N° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités et du rapport financier du CICC arrêtés par le Comité directeur relatifs à l'exercice 2024-2025, et toutes les explications fournies verbalement, approuve le rapport d'activités et le rapport financier 2024-2025, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024-2025 ainsi que le budget prévisionnel 2025-2026 établi sur la base de la tarification régionale valable pour le même exercice 2025-2026, ainsi également approuvée.

Elle approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Comité Directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Comité Directeur.

Elle décide d'affecter la totalité du résultat déficitaire de l'exercice, d'un montant de 19.429,29 €, en report à nouveau.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



## **RESOLUTION N° 2**

L'assemblée générale délègue au comité directeur le soin d'établir, compléter et valider le calendrier régional des événements cyclistes pour la période sportive 2026.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 3**

L'assemblée générale désigne Monsieur Michel Zonenberg, vice-président, pour représenter le Comité Insulaire Corse de Cyclisme à toutes instances de la Fédération Française de Cyclisme et procéder à tous votes de désignation ou d'approbation dans le cadre desdites instances.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 4**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités nécessitées par la mise en œuvre des résolutions adoptées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

**Le président,**

**La Secrétaire-Générale,**